

Braccio, Nadia

De: Béatrice Courtois [bea_courtois@hotmail.com]
Envoyé: 12 mars 2014 12:49
À: Greffe
Objet: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons manifester notre opposition à l'installation de compteurs intelligents à notre domicile. Plusieurs raisons nous poussent à cette décision et nous tenons à vous les exposer :

Nous habitons Hochelaga/Maisonneuve au rez-de-chaussée, dans un cinq plex. Tous les compteurs sont situés dans notre sous-sol, et il n'y a aucune isolation entre ces compteurs et nos espaces de vie. Les chambres des enfants étant situées respectivement à moins de 1 mètre et de 5 mètres des compteurs.

- Aucune information claire n'a été transmise de la part d'HQ : lorsque l'installateur (sous-traitant d'HQ) est venu pour « *installer 5 nouveaux compteurs* », nous ne savions même pas que le déploiement était en cours dans le quartier. Ne sachant pas ce que cela impliquait, nous avons refusé, et bien que l'installateur ait mentionné – pour ne pas dire menacer – que « *cela impliquerait des frais* » dont, en fait, il ne connaissait pas l'envergure (!) nous avons maintenu notre position et sommes allés « à la pêche » d'informations sur le site internet d'Hydro-Québec pour découvrir que :
 - Hydro-Québec dit informer ses clients « *Avant l'installation : Nos clients reçoivent une lettre qui les informe de l'installation sans frais du compteur de nouvelle génération ainsi que de la marche à suivre et des conditions pour se prévaloir de l'option de retrait, si le client le désire.* ». Nous n'avons pas reçu cette correspondance.
 - Hydro-Québec prétend proposer une possibilité de retrait. Toutefois une opposition aux compteurs intelligents ne peut être exercée que par les détenteurs des comptes d'électricité. Cela signifie que même si nous nous prévalons de notre option de retrait, nous n'avons aucun contrôle sur notre environnement étant donné que HQ peut nous imposer l'installation de 4 compteurs intelligents chez nous, si telle est la décision des autres détenteurs de compte d'électricité dans l'immeuble.
 - De plus, à la lecture des informations disponibles sur le site internet d'HQ, en plus des frais imposés pour l'installation de chaque compteur qui ne serait pas « intelligent » (137 \$ par compteur), cette dernière prélèvera des frais distincts pour le relevé de chaque compteur (206 \$ par année) ... Les 5 compteurs étant installés au même endroit, cela semble tout à fait aberrant : quelques secondes sont nécessaires pour un relevé d'un seul compteur et quelques secondes de plus pour les 4 autres...

Il s'avère donc que l'option de retrait proposée par Hydro-Québec est non seulement inapplicable dans le cas de compteurs groupés, mais en plus inéquitable car seuls les ménages plus aisés ont les moyens financiers de se prévaloir de cette option.

- Quant à notre santé :
 - Comment HQ peut affirmer qu' « *il n'y a pas d'effet cumulatif de la contribution de chacun des compteurs lorsque les compteurs sont regroupés* » ? Elle ne fournit aucun résultat de test physique démontrant cette affirmation.

Selon toute logique, la quantité d'onde émise par un appareil est inférieure à la quantité d'onde émise par plusieurs appareils, surtout s'ils sont regroupés.

Faites donc l'expérience avec des sèche-cheveux : 1 seul appareil proche de la tête, puis 5 appareils disposés tout autour de la tête et finalement, 5 appareils placés côte à côte soufflant sur la même partie de la tête... Dans le dernier cas, la chaleur ressentie va être supérieure, non seulement en raison du nombre d'appareils, mais également en raison de leur regroupement. Comment en serait-il autrement avec des ondes ?

- Comment Santé Canada peut croire « *qu'aucune mesure de précaution n'est nécessaire pour réduire l'exposition à l'énergie RF provenant des compteurs intelligents* » étant donné que « *les niveaux d'exposition sont bien inférieurs aux limites de sécurité canadiennes et internationales* » ? D'une part, Santé Canada devrait être certaine et non pas simplement croire que les ondes ne sont pas nocives, et d'autre part, il est faux de prétendre que le niveau est « bien inférieur » aux normes internationales, lorsque les normes françaises, par exemple sont bien plus basses que les normes Canadiennes, à moins que le terme « internationales » ne se réfère qu'à nos voisins frontaliers ?

Au-delà des inquiétudes que nous pouvons avoir quant à l'effet des ondes émises par les compteurs sur notre santé, nous nous interrogeons sur la nécessité d'émettre des relevés toutes les 15 mn (information donnée par l'installateur d'HQ) : un relevé par mois devrait être suffisant pour établir de façon précise la consommation d'électricité (et réduire les frais de gestion d'HQ). Nous ne comprenons pas bien pour quels motifs HQ devrait connaître précisément la consommation de chaque ménage, heure par heure ?

En résumé, nous demandons que notre liberté de choix soit respectée, sans pressions ni menaces de répercussions financières excessives et inévitables, ou sans que cela ne crée de litiges avec les autres habitants de l'immeuble... HQ ayant le monopole de l'électricité, nous nous trouvons dans un rapport de force très inéquitable et sommes à la merci de décisions prises de façon unilatérale.

Béatrice Courtois